

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

COMPTE RENDU DES DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

19 SEPTEMBRE 2015

Présent(s) :

Colette FABRON, Anne-Marie FULCONIS, Éric BARALE, Nathalie JACQUOT, Jean-Marie EMERIC, Jean-Charles GUIRAN, Michel GUILLOT, Michèle BORFIGA, Christophe BORELLI, Geneviève CERAGIOLI.

Représenté(s) :

Alexandra BASSISTY par Anne-Marie FULCONIS,
Isabelle LOMBARD par Jean-Marie EMERIC,
Georges BRUN par Geneviève CERAGIOLI.

Absent(s) :

Jean-Paul RAPUC,
Jean-Jacques ALBERT.

Mme Nathalie JACQUOT a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Convocation transmise à l'ensemble des Élus le 11 septembre 2015 par courrier à leur domicile.

.../...

Compte rendu des décisions du Conseil Municipal du 19.09.2015

Une affaire a été rajoutée à l'ordre du jour :

- ASSOCIATIONS – Attribution de subventions

Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 19 juin 2015

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

141. Exploitation hydroélectrique du Lac de Rabuons – Avenant n° 2

Par convention du 7 septembre 2011, la commune a renouvelé son partenariat avec EDF concernant la concession hydroélectrique du Lac de Rabuons.

Cette convention définissait les conditions techniques et les modalités du projet du cahier des charges et garantit à Électricité de France la maîtrise foncière des terrains et des droits de riveraineté nécessaires à l'exploitation des aménagements hydroélectriques.

Suite à une **renégociation** avec EDF, un nouvel avenant redéfinira la maîtrise foncière des parties comme suit :

EDF accepte de vendre par anticipation à la commune le bâtiment du Prieuré et ses terrains d'assiette (section B n° 862, 865 et 867) mais aussi d'inclure dans la transaction deux terrains supplémentaires situés à proximité (section B n° 870 et 872).

La commune accepte de réduire de 4 400 € la rente annuelle liée à l'aménagement nouveau du Rabuons, correspondant à 3 000 € de loyers annuels qui ne seront plus payés par la commune et 1 400 € qui est le différentiel de prix annualisé entre la valeur des terrains supplémentaires demandés par la commune et celle des terrains à acquérir par EDF dans le cadre de l'aménagement nouveau du Rabuons.

Le nouvel aménagement de Rabuons correspond à une rente annuelle désormais de 28 600 €/an.

En contrepartie, la commune cède à Électricité de France, les terrains cadastrés comme suit :

Section	Numéro	Lieudit	Superficie totale	Superficie approximative à acquérir
C	24 partie (*)	Balai	154ha 16a 80ca	3ha 03a 50ca
C	609 partie (*)	Ciaffour	244ha 32a 40ca	5ha 60a 08ca
D	14 partie (*)	Cascaï Bas	2ha 30a 00ca	8a 35ca
D	261	Rabions Est	18a 90ca	18a 90ca
D	265 partie (*)	Rabions Est	3ha 29a 80ca	98a 89ca
D	267 partie (*)	Rabions Est	10ha 49a 90ca	2ha 06a 53ca
D	371 partie (*)	Rabions	15ha 55a 68ca	91a 71ca
D	378 partie (*)	Giassina	206ha 31a 60ca	3ha 85a 74ca
D	395	Rabions	6a 91ca	6a 91ca

- Adoption à la majorité des membres présents moins une voix contre de M. Georges BRUN représenté par Mme Geneviève CERAGIOLI.

142. Bail de longue durée avec l'hôpital St Maur

Par délibérations n° 120 du 27 mars 2015 et n° 138 du 19 juin 2015, la commune avait émis un accord de principe à la création d'une Maison de Santé Pluri professionnelle puis sollicité des subventions auprès de nos partenaires (l'État, la Région et le Département) afin de réaménager les locaux de l'hôpital St Maur et créer une annexe médicale à Auron.

Dans le cadre de ces opérations, il est indispensable de démontrer à nos financeurs que la commune dispose d'une maîtrise foncière.

Ainsi, il convient d'établir un bail de longue durée (50 ans) avec l'hôpital dont l'objet est de mettre à disposition de la commune les terrains d'assiette nécessaires à la restructuration des locaux à titre gratuit.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

143. Motion de soutien à l'action de l'association des Maires de France sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et les communautés, vont être confrontées sur les trois prochaines années à une baisse massive des concours de l'État qui a annoncé une baisse de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards sur la période 2014/2017.

Dans ce contexte, l'Association des Maires de France appelle à la mobilisation et a souhaité mener une action collective, avec les maires et présidents d'intercommunalités, afin d'alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour les territoires, les habitants et les entreprises.

Cette baisse massive aura des conséquences sur la qualité des services rendus à la population, sur l'investissement local assuré pour plus de 60 % par le bloc communal avec des répercussions inévitables sur la croissance et l'emploi. La multiplicité des contraintes imposées aux collectivités (transfert continu des charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable de la pression fiscale locale ...) limite également leurs leviers d'action.

La commune soutient l'action de l'Association des Maires de France par l'approbation de cette motion.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

144. Création d'un poste de Directeur des services techniques – Modification de la délibération n° 126 du 19/06/2015

Il convient de compléter la délibération du 19 juin 2015 en indiquant le grade de référence, la catégorie et le régime indemnitaire ou primes afférents.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

Compte rendu des décisions du Conseil Municipal du 19.09.2015

145. Compte-Épargne temps : Approbation des nouvelles modalités

Par délibération du 30 septembre 2011, la mise en place du compte-épargne temps avait été adoptée. Avec les évolutions et les besoins des agents, la municipalité offre la possibilité aux agents qui n'auraient pas utilisé leurs jours de RTT, de les épargner.

Ce compte est limité à 60 jours de congés (congés annuels et RTT confondus) sur toute la carrière.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

146. Création d'une indemnité accessoire pour les fonctionnaires de l'Éducation Nationale

Suite à la réforme des rythmes scolaires, la commune a fait appel à des intervenants pendant les temps périscolaires chargés de proposer aux élèves inscrits des activités variées.

Pour ce faire, la commune procède à la rémunération de ce personnel à l'aide d'une indemnité accessoire.

- Adoption à la majorité des membres présents moins deux abstentions de Mme Geneviève CERAGIOLI et M. Georges BRUN représenté par Mme Geneviève CERAGIOLI.

147. Création de deux postes en Contrat d'Accompagnement à l'Embauche

Dans le cadre du dispositif des contrats aidés par l'État (90 %), deux postes sont créés au sein de l'effectif communal et affectés au service déchetterie.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

148. Modification de l'indice de traitement du chargé de mission communication

Par délibération du 2 octobre 2015, la municipalité avait recruté un agent contractuel pour assurer la communication de la commune. Il est proposé de procéder à une revalorisation salariale par une augmentation de son indice de traitement.

- Adoption à la majorité des membres présents moins deux abstentions de Mme Geneviève CERAGIOLI et de M. Georges BRUN représenté par Mme Geneviève CERAGIOLI.

149. Mise en place d'une convention unique avec le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes pour les missions facultatives

La commune est affiliée au Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes-Maritimes (CDG06) qui assure pour son compte, la gestion des ressources humaines, les missions obligatoires prévues par la loi, notamment la gestion de la carrière des agents, l'organisation des commissions administratives paritaires, la bourse de l'emploi et l'organisation des concours et examens.

Une convention est passée avec le CDG06 afin qu'il exerce pour nos agents les missions facultatives suivantes :

- ✓ conseil en recrutement, médecine de prévention, hygiène et sécurité.

Compte rendu des décisions du Conseil Municipal du 19.09.2015

Le conseil d'administration du CDG06 s'est réuni en juin 2015 pour voter la simplification de cette assistance auprès des communes et mettre en place un dispositif de convention unique qui permette de faciliter la gestion des adhésions actuelles et futures aux missions proposées.
Son entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2016.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

150. Bons d'achat auprès de Tinée Services Informatique

Une récompense au bénéfice de trois jeunes coureurs de la commune (Karen SMADJA CLÉMENT, Guillaume ISSAUTIER et Thibault FOUQUES) qui représentent la station d'Auron en ski alpin et télémark sur les compétitions nationales et internationales.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

151. Syndicat Mixte du conservatoire départemental de musique – Participation financière

Dans le cadre du programme musical proposé par le Syndicat Mixte École Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, la Commune apporte son aide financière à hauteur des dépenses engagées, soit 18 400 € pour l'année scolaire 2014/2015.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

152. BUDGET GÉNÉRAL – Décision modificative n° 2

Réduction de 72 500 € de l'opération 400 pour une affectation de 60 000 € sur l'opération de restructuration des locaux communaux et 12 500 € sur la chapelle St Érige pour éclairage extérieur.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

153. ASSOCIATIONS – Attribution de subventions

ASSOCIATIONS	Montant attribué
GEDAR	600 €
Archiconfrérie des Pénitents	2 000 €
Team Alpi Mercantour	1 500 €
TOTAL	4 100 €

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

LE MAIRE

Colette FABRON

